



Connaitre mes droit pour pouvoir attaquer les allocations familia

Par **wels**, le **09/01/2008** à **14:42**

bonjour

voila 12 mois que la caf ma supprimé les droit au rmi. j etais en création d entreprise en septembre 2006 jusqu au mois de février 2007 j ai eu un enqueteur qui et passer a mon domicile pour voir si je vivais seul il na rien constater et que voila je me suis retrouver avec 46 euros par mois avec deux enfants a charge aujourd hui j ai tout perdu je me suis retrouver a la rue avec mes enfants .aujourd hui j essaye d avoir mes droit aupres de la caf mes voila on me dit je doit faire une dissolution pour pouvoir toucher mes droit je trouve cela lamentable car j ai tout perdue a cause de eux les allocations familiales a ce jour on me laisse vivre avec 119 euros par mois et cette dissolution je ne peut pas la faire car elle est payante et je veux faire valoir mes droit aupres d un tribunal car il y a préjudice moral sur mes enfant et aujourd hui j ai du revivre avec le père de mes enfant si non on serais encore a la rue et c'est le papa qui paye les loyers ect..mais la caf est bornier car il me dise nous avons raison vous viviez bien avec monsieur voila pourquoi on vous a tout suspendue hors que je leur avez donnez toute les preuve que non. voila je voulais savoir mes droit. car aujourd hui j ai des probleme avec ma proprietaire qui me réglame les loyer de retard ma mise au tribunal et des énorme probleme avec la banque mais aujourd hui je n ais plus rien plus de commerce plus de meuble j ai tout du laisser dans la maison car je n avais pas d endroit ou mettre tout sa. je ne le souhaite a personne tout ça car mes enfant a ce jour son malheureux il son tout perdue a cause d un enqueteur des allocations familiales j ai tout essayer prefet , président de la république julien courbet mais voila sans réponses.